

## Chapitre 11 – L'utilisation des dons

Nous avons vu que les dons sont donnés pour l'aide et l'encouragement de l'assemblée et pour son **édification**. Le don est donné par le Saint Esprit et ceux qui sont dans l'assemblée doivent reconnaître le don que le Seigneur a placé parmi eux. Cela signifie, par exemple, que lorsque la Parole de Dieu est étudiée, celui qui enseigne doit avoir des pensées ordonnées pour présenter ce qui aidera pour une meilleure compréhension des Ecritures. Un frère qui est apte à enseigner devrait être apprécié dans l'assemblée.

L'Ecriture nous rappelle que le vrai serviteur, qui a reçu un don du Saint Esprit, doit toujours maintenir **les droits du Seigneur Jésus Christ**. (1 Corinthiens 12:3). Il doit en être ainsi parce que les dons sont donnés par le Saint Esprit et une des fonctions du Saint Esprit est indiquée par le Seigneur en Jean 15:26 : « *celui-là rendra témoignage de Moi (Jésus)* » et également en Jean 16:14 :

« *Celui-là me glorifiera* ». Bien sûr, nous nous attendons à ce que Dieu le Saint Esprit soit en plein accord avec Dieu le Fils. Lorsque le serviteur est actif, nous sommes en mesure d'évaluer le don que le Saint Esprit lui a donné par son empressement à être fidèle au Seigneur Jésus. Nous devrions être alors prêts à supporter ce don par la prière et à encourager ce serviteur. Un autre sujet concerne la responsabilité du serviteur. Ayant reçu un don, le serviteur devrait l'utiliser dans le but pour lequel il lui a été donné et dans tous les cas pour **l'édification** de l'assemblée. Nous lisons aussi la façon dont l'apôtre Paul agissait. Quand il visita Millet, il appela les anciens de l'assemblée d'Ephèse et leur rappela son travail parmi eux : « *Vous savez de quelle manière je me suis tout le temps conduit parmi vous, depuis le premier jour où je suis entré en Asie : j'ai servi le Seigneur en toute **humilité**, dans les **larmes** et au milieu des épreuves qui me sont arrivées* » Actes 20:18-19. Le serviteur a toujours besoin de garder en mémoire sa position devant son Seigneur et parmi ses frères.

Nous en arrivons maintenant à la question : devant qui un serviteur est-il responsable ? Dans les choses ordinaires de la vie du chrétien, l'apôtre Paul écrit : « *Qui es-tu, toi qui juges le domestique d'autrui ? C'est pour son propre maître qu'il se tient debout ou qu'il tombe* » Romains 14:4. D'une façon ou d'une autre, nous sommes tous des serviteurs du Seigneur et nous sommes responsables devant Lui de la manière dont nous vivons. Dans le cas d'un don particulier, la responsabilité est d'autant plus grande et il y a

un autre aspect à considérer. Celui qui a été encouragé par le Seigneur à agir dans un domaine particulier dans l'assemblée devrait pouvoir aller de l'avant humblement, sans chercher à obtenir une position ou une autorité. C'est simplement un travail pour le Seigneur qui devrait être reconnu. Le serviteur ne dépend pas de la direction de ses frères mais il souhaiterait plutôt travailler en bonne harmonie avec eux. Sa responsabilité première est envers le Seigneur. Il se peut que d'autres, dans l'assemblée, pensent que ses capacités le rendent capable d'autres tâches mais ils ne sont pas en position de le diriger mais seulement de le conseiller. De la même façon, il existe des conducteurs dans une assemblée : « *ils veillent pour vos âmes, comme ayant à rendre compte - afin qu'ils le fassent avec joie, et non en gémissant, car cela ne vous serait pas profitable* » Hébreux 13:17. Nous vivons à une époque où certains croient qu'ils ont le droit de diriger le serviteur du Seigneur vers un service. Si nous restons vrai envers le Seigneur et sa Parole, nous ne pouvons que conseiller ceux qui cherchent des avis par manque d'expérience. C'est le Seigneur qui dirige ses serviteurs.

Nous avons déjà remarqué que le don d'évangéliste comporte une autre direction que celle des autres dons. La plupart des dons sont dirigés vers l'activité et l'édification dans l'assemblée locale. L'évangéliste a son appel, essentiellement en dehors de l'assemblée, parmi ceux qui ont besoin du salut. Il est un membre de l'assemblée mais va vers ceux qui sont en dehors de l'assemblée dans le but de leur conversion. Nous voyons en Actes 2:6 « *la multitude s'assembla* » et au verset 14 : « *Pierre se mit debout avec les onze* » et leur annonça le message de l'évangile. Son appel était de « *se repentir* » v 38 et environ 3000 âmes acceptèrent le Seigneur Jésus comme Sauveur à cette occasion. Nous trouvons peu d'instructions pour savoir comment l'évangéliste doit travailler. Son témoignage porte sur l'oeuvre de notre Seigneur Jésus à la croix et que sur le fait que Lui seul peut délivrer du péché. Ceci dit, les méthodes peuvent changer, particulièrement d'une génération à l'autre, et il est libre de les changer de la façon qui honorera toujours le Seigneur mais qui sera utile à ceux qu'il cherche à gagner. Là où la Parole de Dieu est silencieuse, elle laisse le serviteur libre d'agir de différentes façons pour gagner les âmes. En venant de l'assemblée, le désir de l'évangéliste doit être d'amener ceux qui se sont convertis dans l'assemblée. En réalité, c'est là que s'exercera la responsabilité envers le Seigneur de celui qui enseigne.

Quand Dieu a qualifié un serviteur pour un champ d'activités spécifique, ce serviteur va de l'avant pour remplir son service. Il agit en comptant sur l'aide

du Seigneur. Cela peut être un service à temps partiel car il aura encore à côté, comme tous les serviteurs du Seigneur, sa vie de tous les jours et des responsabilités de famille à assumer. Ce qui est fait pour le Seigneur est effectué bénévolement et non pas avec l'attente d'une récompense quelconque. Le Seigneur a envoyé Ses disciples pour une mission temporaire avec l'instruction suivante : *« Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement »* Matthieu 10:8. Le jour vient où le Seigneur rencontrera tous les croyants au *« tribunal du Christ, afin que chacun reçoive selon les actions accomplies dans le corps, soit bien, soit mal »* 2 Corinthiens 5:10. L'apôtre écrivait à Timothée en lui disant : *« j'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi : désormais m'est réservée la couronne de justice que le Seigneur, le juste juge, me donnera dans ce jour-là, et non seulement à moi, mais aussi à tous ceux qui aiment son apparition »* 2 Timothée 4:7-8.

### **Appel pour un service particulier**

Jusque là, nous avons considéré les dons du Saint Esprit qui sont utilisés pour un service à temps partiel pour le Seigneur. Il y a des serviteurs, tant frères que soeurs, que le Seigneur appelle à son service à plein temps. L'apôtre Paul était clairement un de ceux-là. D'autres également s'étaient consacrés à plein temps au service du Seigneur : Barnabas, Silas, Marc, Luc, Timothée et Tite pour n'en citer que quelques uns. Un appel pour un service à temps plein ne dispense évidemment pas le serviteur de ses responsabilités familiales. Il se peut qu'un mari et sa femme estiment avoir reçu l'appel du Seigneur. Dans ce cas, le service doit être considéré dans le cadre de la famille comme devant Dieu. Nous avons besoin de nous tourner vers le Nouveau Testament pour être guidés par la main du Seigneur. Nous pouvons aussi être certains qu'un appel du Seigneur pour Son service apportera beaucoup de problèmes mais c'est un grand honneur de servir parce que nous le faisons pour Lui.

Lorsque des croyants sont appelés à un service à plein temps, le Seigneur peut avoir en vue pour eux un service qui les amènera à voyager à l'étranger. Nous sommes reconnaissants pour ceux qui ont été appelés à ce service et il y a encore beaucoup de besoins à travers le monde. Mais ne pensons pas que l'appel à un service à plein temps signifie **toujours** un appel vers un autre pays. Le Seigneur qualifie certainement certains à le servir à plein temps à « la maison », quelque soit le pays, et c'est aussi important. Le point important est que le Seigneur appelle et qualifie le

serviteur, où que ce soit, dans le but de constituer Son assemblée.

Les versets suivants décrivent l'appel du Seigneur envers Ses serviteurs :

*« Il y avait à Antioche, dans l'assemblée locale, des prophètes et des docteurs : Barnabas et Siméon, appelé Niger, Lucius de Cyrène, Manahem qui avait été élevé avec le tétrarque Hérode, et Saul. Comme ils s'acquittaient du service du Seigneur et jeûnaient, l'Esprit Saint dit : Mettez-moi maintenant à part Barnabas et Saul, pour l'oeuvre à laquelle je les ai appelés. Alors, après avoir jeûné et prié, ils leur imposèrent les mains et les laissèrent aller »* Actes 13:1-3

Ces versets établissent les étapes bibliques relatives à un appel.

1. Barnabas et Paul étaient tous les deux convaincus de leur appel particulier de la part du Saint Esprit pour un service spécial qu'ils ne pouvaient ni mettre en doute, ni refuser. *« je les ai appelés »* Actes 13:2. Parfois il se peut qu'un serviteur ne trouve pas l'appel tellement précis mais après un certain temps, le serviteur aura la conviction de l'appel du Seigneur.
2. Ils étaient avec les hommes d'expérience de l'assemblée, des prophètes et des docteurs. A l'évidence, ils avaient discuté du sujet ensemble. Leurs conseils étaient importants et eux aussi étaient convaincus de cet appel précis de sorte qu'ils encouragèrent Barnabas et Paul à aller de l'avant. Il est juste que des frères locaux dans l'assemblée soient mis dans la confiance par le serviteur qui désire effectuer un service à plein temps. C'est un encouragement, la communion est vraiment une bénédiction, il en résultera des prières et le support nécessaire devrait être assuré. Si un **doute** est exprimé en ce qui concerne la sagesse de l'entreprise, il y alors de bonnes raisons pour consacrer un temps à la prière et le Seigneur y mettra Sa main. Timothée quitta Lystre avec l'apôtre Paul et nous voyons qu'il *« avait un bon témoignage des frères se trouvant à Lystre et à Iconium »* Actes 16:2. Le témoignage positif des frères vis à vis de Timothée expliquait l'approbation des frères pour laisser aller Timothée avec Paul (Actes 16:1-3).
3. Ce ne fut pas, à cette occasion, le sujet d'une assemblée générale ou d'une « réunion de frères ». Ces frères étaient des hommes expérimentés et équilibrés qui avaient eux-mêmes une expérience claire de la direction du Seigneur et étaient les mieux placés pour donner de bons conseils. Sans aucun doute, l'assemblée fut informée et a dû supporter par la prière ceux qui étaient partis (voir le point 5 ci-dessous). Nous pensons que c'est une bonne pratique qu'un serviteur qui est appelé par le Seigneur, soit aussi recommandé par son assemblée. Une telle

recommandation doit être accordée quand l'appel est évident pour l'assemblée. La recommandation ajoute, pour le serviteur, force et communion à aller de l'avant.

4. L'assemblée désira exprimer sa communion à l'entreprise dans laquelle Barnabas et Paul s'engageaient en leur imposant les mains. La méthode pour montrer sa communion peut varier d'un pays à l'autre. La communion de l'assemblée locale et des assemblées en général est d'une grande valeur. Des représentants de l'assemblée devront chercher à garder le contact avec les voyageurs et informer l'assemblée et les autres.
5. En Actes 14:26-27, Paul et Barnabas retournent à Antioche, « *d'où ils avaient été recommandés à la grâce de Dieu pour l'oeuvre qu'ils avaient accomplie. Une fois arrivés, ils réunirent l'assemblée et racontèrent tout ce que Dieu avait fait avec eux* ». C'est le dernier lien dans cet épisode particulier. A nouveau, il est de la plus grande importance que la communion entre ceux qui ont été appelés et ceux qui restent soit maintenue. Cet exemple de réponse à un appel est d'une grande signification et d'une grande valeur pour l'avancement du serviteur et de son travail.

Il n'y a pas d'âge précisé ou d'expérience requise mentionné dans l'Écriture pour répondre à un appel. Le Seigneur appelle souvent des personnes jeunes qui ont de l'énergie et de l'allant dans son travail à plein temps mais il n'en est pas toujours ainsi. Il appelle ceux qu'Il a qualifiés pour ce travail.

Il est remarquable de noter que les serviteurs du Seigneur, qui effectuent un service à plein temps, là où il n'y a pas de témoignage d'assemblée, n'y vont, en général, pas tout seuls. C'est une grande aide d'y aller avec des frères expérimentés. L'appel du Seigneur pour Barnabas et Paul impliquait qu'ils aillent les deux ensemble et l'Écriture n'indique pas que l'apôtre soit allé seul. Nous avons mentionné Timothée qui était allé avec l'apôtre Paul. Quand le Seigneur envoie ses disciples pour une courte mission, Il les envoie « *deux par deux* » Marc 6:7. C'est un principe de plus à suivre.

Comme nous l'avons vu, l'assemblée est la base pour encourager un serviteur à suivre l'appel du Seigneur. Nous considérons que normalement les assemblées devraient encourager un nouveau serviteur à servir le Seigneur d'abord là où il existe déjà un travail effectué par l'assemblée. Il existe un besoin de serviteurs qui se consacreront à temps complet pour le

travail du Seigneur et nous devons toujours désirer que le Seigneur appelle Ses serviteurs pour cette tâche.

**Activités particulières.** L'appel du Seigneur pour un serviteur est clairement d'aller de l'avant « *pour l'oeuvre à laquelle je les ai appelés* » Actes 13:2.

Ce service peut revêtir beaucoup d'aspects différents. Un serviteur, guidé par le Seigneur, peut être amené à aller à un endroit précis pour entreprendre une mission particulière. Ce serviteur entreprendra peut-être sa mission avec quelqu'un avec qui il travaille déjà ou avec d'autres personnes qu'il convaincra qu'il y a là une occasion de servir le Seigneur. Même si cela peut signifier aller dans d'autres domaines dans lesquels l'assemblée locale n'est pas allée.

Ceci peut être d'une grande aide. Il y a toutes les raisons d'encourager cette forme d'évangélisation si elle faite avec le désir d'amener des personnes au Seigneur et de faire grandir l'assemblée locale. C'est le Seigneur qui guide et qui soutient une telle activité.

Le sanhédrin juif, qui était opposé au Seigneur, avait attaqué les apôtres (Actes 5) parce qu'ils parlaient publiquement pour attirer des âmes à leur Sauveur. Ils avaient été emprisonnés pendant la nuit mais le Seigneur les avait délivrés. Quand les huissiers vinrent le jour suivant pour les amener au sanhédrin pour qu'ils soient jugés, comme devant une cour de justice, ils les découvrirent annonçant « *au peuple toutes ces paroles de vie* » Actes 5:20. A nouveau, ils sont faits prisonniers et sont menacés. Gamaliel, un pharisien, un des membres du sanhédrin, dit à ses collègues : « *prenez bien garde à ce que vous allez faire à ces gens ... si ... cette oeuvre ... provient de Dieu, vous ne pourrez pas les détruire - de peur que vous ne soyez même trouvés faire la guerre à Dieu* » Actes 5:35-39.

Il ne peut y avoir que de la bénédiction à encourager la poursuite du travail du Seigneur et à l'aider lorsque c'est possible. Si l'assemblée est affermie à travers ce travail, il y a en effet de la bénédiction. Paul s'est trouvé lui-même dans une situation difficile lorsqu'il était emprisonné à Rome. D'autres commencèrent à annoncer l'évangile. Que devait-il faire ? Il écrit : « *la plupart des frères, encouragés dans le Seigneur par mes liens, ont beaucoup plus de hardiesse pour annoncer la Parole sans crainte. Certains, il est vrai, prêchent le Christ par jalousie et dans un esprit de rivalité, mais d'autres aussi le font de bonne volonté; ceux-ci par amour (ils savent que je suis établi pour la défense de l'évangile); ceux-là, c'est par esprit de parti qu'ils annoncent le Christ, non sans arrière-pensées : ils croient rendre ma captivité encore plus pénible. Mais quoi ? De toute*

*manière, soit comme prétexte, soit en vérité, Christ est annoncé, et je m'en réjouis* » Philippiens 1:14-8. Avançons avec le désir de voir le travail du Seigneur progresser, aidons ce travail de toutes les façons possibles et réjouissons-nous que le seul Corps, manifesté dans l'assemblée locale, puisse être édifié. Par conséquent, il est important de faire en sorte que le travail du Seigneur progresse. Si ce travail n'est pas à la gloire du Seigneur, il échouera.